



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 décembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2001

**Prise en charge par la Ville de Niort des frais de déplacement d'une  
délégation à Atakpamé**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme  
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme  
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001**

DELIBERATION D2014182001

**Vie Associative/Jumelages**

**Prise en charge par la Ville de Niort des frais de déplacement  
d'une délégation à Atakpamé**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 19 janvier 1996, vous avez approuvé le principe de la prise en charge par la Ville à hauteur de 50 % des frais de déplacement d'une délégation d'élus lorsque des représentants de Niort sont invités par notre ville jumelle d'Atakpamé.

J'avais cependant indiqué que chaque déplacement ferait l'objet d'une délibération spécifique de notre assemblée.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion d'une invitation à Atakpamé en février 2002, je vous propose une prise en charge financière par la Ville à concurrence d'une somme maximum de **14.000 F** soit 2 134 €, correspondant aux frais de déplacement de 3 élus : Andrée CHAREYRE, Amaury BREUILLE, Alain BAUDIN, (50 % de cette somme sera ensuite recouvrée auprès de chacun des participants au titre de sa participation personnelle).

**Imputation budgétaire : 920.041.6251 #07348.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à régler ces frais de déplacement et de séjour et à recouvrer la participation de chacun des élus se rendant à Atakpamé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)